

## CONDITIONS GENERALES POUR L'HERBERGEMENT D'UN SITE WEB

---

### Préambule

*Il est préalablement exposé que les présentes conditions générales (ci-après : les CG) régissent les relations contractuelles entre STINGRAY Computer Services, Christian Bardet (ci-après : STINGRAY) et la personne désignée comme CLIENT dans le « Contrat d'hébergement de site WEB » dont les présentes CG font partie intégrante. En bref et en substance, les relations contractuelles entre STINGRAY et le CLIENT ont pour objet l'hébergement à titre onéreux par STINGRAY d'un ou de plusieurs sites WEB du CLIENT, dans le respect de la législation en vigueur et des contraintes techniques du réseau Internet.*

*Ceci exposé, parties conviennent de ce qui suit :*

### **1. PRESTATIONS CONTRACTUELLES**

- a) Les prestations contractuelles fournies par les deux parties sont décrites exhaustivement dans le « CONTRAT D'HEBERGEMENT DE SITE WEB » (ci-après : le CONTRAT) signé par les deux parties, sous la rubrique « Prestations ». Il s'agit en substance, pour STINGRAY, de services d'hébergement et de maintenance de sites sur le réseau Internet, et pour le CLIENT, du paiement du prix de ces services.
- b) Le contrat d'hébergement est conclu pour une durée minimale ferme de 12 mois (365 jours), à compter de la date de sa signature. Il est infiniment renouvelable tacitement d'année en année sauf résiliation écrite par voie recommandée avec préavis de deux mois pour la fin d'une année.
- c) Le CLIENT doit acquitter le prix des services de STINGRAY d'avance au début d'une période contractuelle ferme de 12 mois, soit 10 jours après la signature du CONTRAT puis, en cas de reconduction du contrat et sur facture de STINGRAY, 10 jours après le début d'une nouvelle période contractuelle.
- d) Les factures sont éditées pour les 12 mois à venir, et sont dues à 10 jours.
- e) 10 jours après l'échéance de chaque facture, un rappel est envoyé à l'adresse postale de contact du contrat pour rappeler la date à respecter. 20 jours après l'échéance d'une facture non soldée (peu importe son montant), le compte sera automatiquement bloqué (messagerie, web, ftp, etc.). Sans nouvelles du CLIENT dans un délai de 30 jours après l'échéance de la facture, le compte sera résilié avec effet immédiat et les données seront détruites irrévocablement, sans aucune indemnité ou dommage revendicable par le CLIENT.
- f) Le déblocage d'un compte, qui aurait été bloqué suite à une facture non soldée, ne pourra se faire qu'à réception de la preuve de paiement.
- g) **Il est important d'être conscient de l'importance qu'a l'adresse postale de contact qui est indiquée dans le contrat, car c'est elle qui reçoit la notification des factures et des échéances.**

### **Article 1 : Détails des prestations**

- Sont compris dans l'hébergement 60 Go d'espace disque, 40 Go d'espace de backup, adresses électroniques illimitées, comptes FTP illimités pour la mise à jour du site, bases de données MySQL illimitées, les scripts CGI (Perl & PHP), les extensions FrontPage 2000 (sur demande) et l'installation initiale du domaine sur nos serveurs.
- Le trafic mensuel maximum généré par le site web est illimité
- L'utilisation de scripts CGI (Perl, PHP ou autre) doit rester dans une mesure acceptable quant à la configuration du serveur concerné. STINGRAY ne tolère aucun script consommant plus de 64Mb de mémoire lors de son exécution, ni d'une durée de plus de 10 secondes (vBulletin 2.2.1, phpNuke 5.3.1, phpBB 2.0.3 et PHP Forge 2.3 ont été testés avec succès dans leur version de base et ne sont pas perturbés par cette limitation). STINGRAY se réserve le droit de supprimer tout script ne respectant pas ces consignes. L'accès aux fonction PHP suivantes est désactivé par mesure de sécurité : passthru(), set\_timeout(), popen(), exec(), shell\_exec(), system() et proc\_open().
- L'accès aux bases de données MySQL ne pourra se faire qu'exclusivement depuis le serveur web lui-même. Aucun accès depuis l'extérieur (via ODBC ou Access) ne sera possible. Les connexions persistantes ne sont pas possibles. De plus, la consommation de ressources MySQL doit respecter le cadre mutualisé de nos services et toute utilisation abusive pourra entraîner une résiliation anticipée de notre part.
- Les frais de location annuelle du nom de domaine ne sont pas compris. Par exemple, dans le cas d'un domaine en .ch, les frais relatifs au nom de domaine seront facturés directement par l'organisme compétent, à savoir Switch AG à Zürich.
- L'espace disque mis à disposition ne doit être utilisé que pour publier des informations sur Internet (aucun backup/sauvegarde/archivage de données privées ou professionnelles ne sera toléré, à l'exception de l'espace de backup prévu à cet effet).
- Il est strictement interdit d'appeler des scripts ou des pages sur l'espace mis à disposition depuis des bots IRC (pour stocker une liste d'utilisateurs connectés par exemple).
- La messagerie n'est pas soumise au quota d'espace disque exprimé ci-dessus et il n'y a pas de taille maximum autorisée pour les messages électroniques. Les messages reçus sont conservés pendant 365 jours lorsqu'ils restent dans la boîte de réception, et indéfiniment lorsque vous les classez dans un sous-dossier de votre choix. Exception faite des dossiers "Messages effacés" et "Spam" (visibles par Webmail ou en IMAP) qui sont eux épurés automatiquement tous les 15 jours.
- Chaque adresse électronique définie doit être consultée au moins une fois tous les 6 mois, ou être redirigée sur une autre adresse consultée, pour rester valide.
- Le nombre maximum de messages non lus par adresse électronique définie (pour laquelle aucune connexion POP, IMAP ou Webmail n'a été constatée dans les 3 derniers mois, et qui n'est donc pas utilisée) ne peut excéder 15'000. Passé ce chiffre, la boîte de réception est automatiquement purgée.

### **Article 2 : Transfert de noms de domaine**

- Par transfert d'un nom de domaine, on entendra non pas le transfert de la propriété effective du droit d'usage, mais le transfert technique de prestataire (changement de DNS). Le CLIENT affirme être propriétaire de ce droit d'usage lorsqu'il demande le transfert d'un nom de domaine ou bien être dûment mandaté par le propriétaire susnommé. STINGRAY effectuera les formalités nécessaires ou guidera le CLIENT dans l'accomplissement de ces formalités. Néanmoins, le CLIENT déclare avoir été averti que seule la personne nommée comme contact administratif pour ce domaine peut valider ce transfert. STINGRAY ne saurait être tenu pour responsable dans l'impossibilité de transférer ce nom de domaine ou des délais en résultant, cette impossibilité n'invalidant pas systématiquement le contrat d'hébergement. STINGRAY n'est donc tenu à cet effet que d'une obligation de moyens.

**Article 3 : « Sous-hébergement »**

- Le « sous-hébergement » tant payant que gratuit envers d'autres entités, physiques ou morales, ainsi que la mise à disposition contre rémunération des autres services du hosting ne sont pas autorisées.
- Il est strictement interdit de faire rediriger un autre nom de domaine directement sur un sous-répertoire.

**Article 4 : Activités prohibées**

- Il est contraire à la ligne de conduite de STINGRAY que l'utilisateur de l'hébergement effectue ou participe directement ou indirectement à l'une des activités suivantes, par le biais de STINGRAY :
  - Envoyer des courriers électroniques en masse à des personnes qui n'en ont pas fait la demande ("Junk mail" ou "Spam"). Ainsi, tout envoi de courrier électronique non sollicité par leurs destinataires est strictement interdit. Une plainte avérée pour spamming de la part d'un utilisateur entraînera la résiliation du contrat d'hébergement. Une plainte avérée est constituée quand l'expéditeur du message ne peut fournir la preuve d'inscription volontaire du plaignant sur le site du CLIENT. Tout achat de liste est strictement prohibé. Est également compris le spam réalisé par l'intermédiaire de scripts mal configurés présents sur le site web du CLIENT et permettant ainsi l'accès à des fonctionnalités de messagerie depuis l'extérieur.
  - Poster un message dans un ou plusieurs groupes de discussions (newsgroup ou usenet) avec un contenu sans rapport avec le thème de ces groupes.
  - Ne pas respecter les droits d'auteur
  - Falsifier les informations qui sont fournies sur un utilisateur des services de STINGRAY
  - Entreprendre toute autre activité qui viole la loi et menace l'intégrité d'un système informatisé ou viole les règles de conduite généralement acceptées sur Internet.
  - Pénétrer ou tenter de pénétrer de manière non autorisée dans un système informatique.
- **Article 5 : Résiliations**
  - Une résiliation anticipée de la part du CLIENT est possible en tout temps, moyennant un courrier ou un fax avec indication précise du jour de désactivation du contrat souhaitée. Cette résiliation n'entraîne aucun remboursement et les factures dues le restent dans leur intégralité.
  - Une résiliation anticipée de la part de STINGRAY est possible lorsqu'une des clauses de ce contrat n'est pas ou plus respectée, et ceci sans préavis, sans dédommagement, sans récupération de données par le client ou autre arrangement spécifique.

**Article 6 : Modification de prix et des conditions générales**

- Toute modification de prix résultant de hausses liées à des sociétés tierces sera annoncée au CLIENT, via courrier électronique, avec un préavis de deux mois. Ces hausses éventuelles de prix donnent droit à une résiliation avec effet immédiat, et le préavis de deux mois pour l'échéance du contrat n'est pas requis; aucun remboursement ne peut être engagé sur une telle démarche.
- Les modifications éventuelles ou actualisations des conditions générales peuvent être consultées en tout temps sur le site <http://www.stingray.ch> et sont annoncées par email à l'adresse de contact de chaque contrat. Le CLIENT s'engage à les consulter, afin de se tenir au courant des modifications éventuelles; ces modifications ou actualisations sont opposables à tous les utilisateurs dès leurs mises en ligne sur le site de STINGRAY.

**Article 7 : Responsabilités**

- **Le CLIENT s'engage à maintenir une adresse de correspondance postale valide en tout temps, ainsi qu'une adresse électronique de contact (email) fonctionnelle et relevée régulièrement. En cas de changement d'adresse, le CLIENT en informera STINGRAY par écrit.**
- STINGRAY s'engage à une disponibilité des services de 99.9% (hors maintenance normale des machines et conditions exceptionnelles, comme tremblement de terre, inondations, incendies, etc). En cas d'interruption de service plus longue, STINGRAY créditera votre compte de la durée excédentaire correspondante.
- STINGRAY s'engage à fournir le meilleur service possible au CLIENT, mais STINGRAY ne pourra être tenu responsable des éventuels problèmes techniques indépendant de sa volonté, tel que notamment coupure, surcharge de ligne ou panne matérielle. En aucun cas, le CLIENT ne pourra se prévaloir de dommages ou indemnités résultant de problèmes techniques de quelque nature que ce soit.
- Le CLIENT assume la pleine responsabilité de l'utilisation qui est faite des adresses électroniques que STINGRAY met à sa disposition dans le cadre de ce contrat.
- STINGRAY ne pourra être tenu responsable de la non-attribution du nom de domaine choisi par le CLIENT si ce dernier a demandé à STINGRAY de le prendre en charge et que cela n'ait pas pu être fait.
- STINGRAY se réserve le droit de refuser et/ou résilier l'hébergement de pages estimées contraire à la moralité ou à la ligne de conduite recherchée par ce dernier, cela sans justification. D'autre part, si les pages hébergées devaient contenir des indications, propos ou n'importe quel élément contraire à la loi suisse actuelle ou future, le CLIENT, dont le nom figure ci-dessous, en est seul et unique responsable devant les tribunaux. Par sa signature, il s'engage à rembourser STINGRAY de tous les débours ou autres, sans exclusions, si par la faute des pages hébergées auprès de STINGRAY, STINGRAY devait être reconnu complice des actes illégaux du CLIENT. En effet, le CLIENT dispose d'une totale liberté quant à son espace web, dans la mesure où il est conforme aux lois et règlements de la Suisse. Il est notamment exclu de publier toute forme ou contenu associé directement ou indirectement :
  - à la pornographie
  - à l'érotisme sous toutes ses formes
  - à la pédophilie
  - à des programmes piratés
  - à un caractère raciste
  - aux formats MP3 et dérivés soumis à un copyright
  - aux jeux de hasard en ligne (casinos électroniques, etc.)
  - aux logiciels peer to peer (Kazaa, eDonkey, etc.)
  - à des activités illégales
- STINGRAY se réserve le droit, à tout moment et sans préavis, de bloquer l'accès à toute page web qu'il estimerait non conforme aux lois suisses ou internationales et qui véhiculerait de ce fait des informations illicites.
- STINGRAY pourra être contacté directement par les titulaires de droits de propriété intellectuelle au cas où ces droits auraient été enfreints par des services en lignes offerts par le biais STINGRAY, afin que le document incriminé soit retiré ou son accès bloqué. STINGRAY examinera les réclamations.
- Le fait que STINGRAY rende disponible des liens ne constitue aucunement une approbation ni une recommandation de ces sites.

**Article 8 : Confidentialité**

- Le CLIENT reconnaît qu'en raison de sa relation avec STINGRAY, tant ce dernier que le CLIENT peut avoir accès à certains produits, informations ou éléments en relation avec les activités de l'autre partie, qui peuvent concerner des fichiers clients, des technologies logicielles ou tout autre élément qui sont potentiellement confidentiels et de valeur substantielle pour chaque partie respective, et qui pourraient subir une éventuelle dépréciation si elles devaient être divulguées à une tierce partie. En conséquence, tant le CLIENT que STINGRAY acceptent qu'ils ne vont pas utiliser pour leur propre compte ou celui d'une tierce partie, ni divulguer à une tierce partie, une quelconque information dont ils auront eu connaissance à l'occasion de cette relation contractuelle, sauf en cas d'obligation légale (sur injonction judiciaire par exemple). De plus, le CLIENT et STINGRAY confirment qu'ils prendront toutes les mesures appropriées pour protéger la confidentialité de ces informations.
- En cas de résiliation du présent contrat, cette clause de confidentialité reste valide et toute information ou élément en possession de l'une ou l'autre des parties doit être restituée à son propriétaire sans délai ou détruite.

**2. DISPOSITIONS FINALES**

- a) Pour tout litige concernant, la résiliation, la conclusion, l'exécution ou l'interprétation du CONTRAT ou des présentes CG, le droit suisse est applicable.

**PARTIES CONVIENNENT EXPRESSEMENT QUE LE FOR JURIDIQUE EST A LAUSANNE**

- b) **Parties conviennent expressément de soumettre tout litige relatif à l'interprétation du contrat ou des présentes CG a la procédure sommaire devant le Président du tribunal de district des articles 346 et suivants du Code de procédure civile vaudois, quelle que soit la valeur litigieuse.**
- c) Toutes éventuelles modifications ou adjonctions apportées au CONTRAT ou aux présentes CG devront revêtir la forme écrite et se référer expressément aux stipulations contractuelles modifiées ou abrogées.

Date(s) et signatures :

LE CLIENT

STINGRAY